

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3009

12 décembre 2012

SOMMAIRE

AIESEC Luxembourg	144428	Rolaco Holding S.A.	144405
Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A.	144416	Ruvo SA	144405
Moonshiners Racing Team	144430	Safety Technologies S.à r.l.	144410
Patricofisi S.A. Holding	144386	Saltgate S.A.	144410
Paxton S.à r.l.	144386	Sanidato S.à r.l.	144387
Power Food's J-MB S.à r.l.	144386	Sarl Philo	144410
Precision Capital S.A.	144387	Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l.	144410
PRIME Communication FACTORY S.A.	144387	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.	144412
Proximo S.à r.l.	144391	Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	144413
Proximo S.à r.l.	144390	S.G.W. G.m.b.H.	144406
R2M Music (Lux) S.à r.l.	144405	SHL Luxembourg S.à r.l.	144399
RBC Dexia Investor Services Pension Fund	144398	Silverlands (SA) Plantations	144414
RBC Investor Services Participations S.à r.l.	144398	Société Investissement Hurle-Vents S.A.	144413
RBC Investor Services Pension Fund	144398	Spire Payments Holdings S.à r.l.	144413
Real Estate Bridel S.A.	144398	Stark Corvus S.à r.l.	144427
Recherche et Développement, Ingénierie S.à r.l.	144391	Starwood Finance Luxembourg S.à r.l. ..	144416
Reform Capital Luxembourg S.à r.l.	144391	Starwood Luxembourg Holding S.à r.l. ..	144427
Restaurant La Bergerie Sarl	144399	Sunelec Schieren S.C.	144401
Resultance S.A.	144399	Sunset S.à r.l.	144415
Retail Services Luxembourg S.à r.l.	144392	Sunset S.à r.l.	144392
Revest S.A.	144399	Tanaisie Corporation S.à r.l.	144414
Revlux S.A.	144400	Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC	144406
Rewatec S.A.	144401	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings SeNC	144406
RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l.	144401	Turtle Holdings S.A.	144410
Rinispa S.A.	144401	Western Waterways S.A.	144430
RM Décor S.à r.l.	144405		

Patricofisi S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.195.

—
Rectificatif au dépôt L060036279 du 24 avril 2006

Concernant le nom d'un membre du conseil d'administration, il y a lieu de lire «Patrizia BARLOZZETTI» et non «Patrizia BARLOZETTI».

Suite à la constatation d'une erreur dans l'indication de l'adresse de Madame Patrizia BARLOZZETTI lors du renouvellement de son mandat d'administrateur en date du 08 décembre 2005, la société apporte la correction suivante:

L'adresse de Madame Patrizia BARLOZZETTI est inchangée depuis sa nomination aux fonctions d'administrateur en date du 06 octobre 2004, c'est-à-dire: 30, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2012149794/14.

(120197661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Paxton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 45A, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 24.238.

—
Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 01 novembre 2012, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

à l'adresse suivante:

L - 6970 Oberanven, 45A, rue Andethana

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012149795/13.

(120197571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Power Food's J-MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.851.

—
L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Bermer, commerçant, né le 8 décembre 1966 à Pétange, demeurant à L-8826 Perle, 24, rue de l'Eglise.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée POWER-FOOD'S J-MB S.à r.l., avec siège social à L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 92.851,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 485 du 6 mai 2003,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg à L-8376 Kahler, 25A, rue Principale, de sorte que le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Kahler.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bermer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149799/30.

(120197669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Precision Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.640.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2427 du 28 décembre 2006.
- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2650 du 26 octobre 2012.

Il résulte du vote circulaire du 5 novembre 2012 de la société Précision Capital S.A., que la décision suivante a été prise:

- est nommé au poste de délégué à la gestion journalière Mr George Nasra, né le 19 août 1947 en Territoire occupé Palestinien et demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, à L-2450 Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la société PRECISION CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2012149800/18.

(120197403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

PRIME Communication FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour compte de Prime Communication Factory S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012149801/12.

(120197100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sanidato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.713.

STATUTS

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicolae RATIU, de nationalité britannique, né le 07 mai 1948 à Davos, Suisse, résidant 47 Clifton Hill, London NW8 0QE, Grande Bretagne; et

2.- Madame Alexandra SOLONINA épouse RATIU Nicolae, de nationalité britannique, née le 05 janvier 1959 à Dniepropetrovsk, Ukraine, résidant 47 Clifton Hill, London NW8 0QE, Grande Bretagne.

Tous deux représentés aux fins des présentes par Monsieur Michaël Zerbib (le «Mandataire»), avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux termes d'un pouvoir donné par chacun d'eux sous seing privé lui délivrés.

Lesquels pouvoirs, après avoir été signés «ne varietur» par le Mandataire et la Notaire resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SANIDATO S.à r.l.", laquelle sera régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée et par les présents statuts.

Art. 3. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nicolae RATIU, cinq-cents parts sociales	500
2.- Madame Alexandra SOLONINA, cinq-cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1000

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par l'apport en nature de la totalité parts sociales constitutives du capital social de la société TONCLIFF S.A.R.L., société de droit français, ayant son siège social sis au 437 Chemin de Saint-Jeume, 06740 Châteauneuf-Grasse, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro B 433.339.678. (Ci-après le «Société Apportée»).

Ledit apport de parts sociales est constitué comme suit:

1. Monsieur Nicolae RATIU fait apport des cinq-cents (500) parts sociales qu'il détient en pleine propriété de la Société Apportée, pour une valeur totale de douze mille cinq-cents euros (12.500-EUR); et

2. Madame Alexandra RATIU fait apport des cinq-cents (500) parts sociales qu'elle détient en pleine propriété de la Société Apportée pour une valeur totale de douze mille cinq-cents euros (12.500-EUR);

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "TONCLIFF S.A.R.L." attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef des fondateurs.

Réalisation effective de l'apport

Les fondateurs et apporteurs déclarent, par leur mandataire que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces parts sociales et possèdent les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société "TONCLIFF S.A.R.L." à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Nicolae RATIU, représentée comme ci-avant, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolae RATIU, de nationalité britannique, né le 7 mai 1948 à Davos, Suisse, résidant 47 Clifton Hill, London NW8 0QE, Grande Bretagne.

- 3.- Le gérant dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michaël Zerbib, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149850/153.

(120196924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Proximo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 114.823.

L'an deux mil douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alain GODEK, indépendant, né à Longwy (France), le 31 juillet 1965, demeurant à L-7230 Helmsange, 95, rue Prince Henri.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé et bénéficiaire économique de la société à responsabilité limitée "PROXIMO S.à r.l.", avec siège social à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 28 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1008 du 23 mai 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.823.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Alain GODEK, prénommé.

III.- Monsieur Alain GODEK, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, à L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3.- des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Walferdange."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Alain GODEK, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2012149803/41.

(120197098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Proximo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 114.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012149804/12.

(120197099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Recherche et Développement, Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.163.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149805/14.

(120197485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reform Capital Luxembourg S.à R.L.

Signatures

Référence de publication: 2012149806/11.

(120197245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Retail Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 37, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.623.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012149807/12.

(120197270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.384,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.817.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE SEVENTH DAY OF NOVEMBER.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, who will be the depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of SUNSET S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 31 October 2007, page 118871;

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 12 July 2008, page 82737;

a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323, page 111469 on September 23, 2008;

a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on October 7 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2784, page 133608 on November 18, 2008;

a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on November 24 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98, page 4700 on January 16, 2009;

a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 13 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1973, page 94667 on 9 October 2009;

a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1145, page 54951 on 2 June 2010;

a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary public residing in Luxembourg-City, in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary public, residing at Redange-sur-Attert, on 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2960, page 142043 on 2 December 2011; and for the last time pursuant to

a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, on 28 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032, page 97517 on 16 August 2012.

The General Meeting was opened by Emanuela BRERO, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros (EUR 78,288.00) in order to raise it from its current amount of twenty-six thousand and ninety-six Euros (EUR

26,096.00) to one hundred and four thousand three hundred and eighty-four Euros (EUR 104,384.00) by the issuance of seven million eight hundred and twenty-eight thousand eight hundred (7,828,800) new ordinary shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”), to be allocated across the existing classes of shares as follows:

- a) 4,893,000 New Shares of Class A
- b) 366,975 New Shares of Class B1
- c) 366,975 New Shares of Class B2
- d) 366,975 New Shares of Class B3
- e) 366,975 New Shares of Class B4
- f) 366,975 New Shares of Class B5
- g) 366,975 New Shares of Class B6
- h) 366,975 New Shares of Class B7
- i) 366,975 New Shares of Class B8

Each of the New Shares to be fully paid-up by contribution in cash of a total issue price of one Euro (EUR 1.00) per share, corresponding to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share and a share premium of ninety-nine Euro cents (EUR 0.99) per share, to be allocated to the available reserves account of the Company.

2. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase, as specified above.

3. Subsequent amendment of Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital - of the Articles of Association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified above, so that it shall now read as follows:

“ **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company’s share capital is fixed at EUR 104,384.00 (one hundred and four thousand three hundred and eighty-four Euros) represented by 10,438,400 (ten million four hundred and thirty-eight thousand four hundred) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 6,524,000 Class A Shares
- b) 489,300 Class B1 Shares
- c) 489,300 Class B2 Shares
- d) 489,300 Class B3 Shares
- e) 489,300 Class B4 Shares
- f) 489,300 Class B5 Shares
- g) 489,300 Class B6 Shares
- h) 489,300 Class B7 Shares
- i) 489,300 Class B8 Shares

All with a par value of EUR 0.01 (One Euro cent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

1) First resolution

The General Meeting RESOLVES to increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros (EUR 78,288.00) in order to raise it from its current amount of twenty-six thousand and ninety-six Euros (EUR 26,096.00) to one hundred and four thousand three hundred and eighty-four Euros (EUR 104,384.00) by the issuance of seven million eight hundred and twenty-eight thousand eight hundred (7,828,800) new ordinary shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”), to be allocated across the existing classes of shares as follows:

- a) 4,893,000 New Shares of Class A
- b) 366,975 New Shares of Class B1
- c) 366,975 New Shares of Class B2
- d) 366,975 New Shares of Class B3
- e) 366,975 New Shares of Class B4

- f) 366,975 New Shares of Class B5
- g) 366,975 New Shares of Class B6
- h) 366,975 New Shares of Class B7
- i) 366,975 New Shares of Class B8

Each of the New Shares to be fully paid-up by contribution in cash of a total issue price of one Euro (EUR 1.00) per share, corresponding to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share and a share premium of ninety-nine Euro cents (EUR 0.99) per share, to be allocated to the available reserves account of the Company.

2) Second resolution

The General Meeting RESOLVES to accept the following subscriptions by existing shareholders to the share capital increase resolved pursuant to the first resolution:

Shareholder	Class A shares	Class B1 shares	Class B2 shares	Class B3 shares	Class B4 shares
CVC Nominees Limited	4,512,000	338,400	338,400	338,400	338,400
Francisco Javier DE JAIME	285,000	21,375	21,375	21,375	21,375
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	96,000	7,200	7,200	7,200	7,200
TOTAL	4,893,000	366,975	366,975	366,975	366,975
Shareholder	Class B5 shares	Class B6 shares	Class B7 shares	Class B8 shares	TOTAL (all classes)
CVC Nominees Limited	338,400	338,400	338,400	338,400	7,219,200
Francisco Javier DE JAIME	21,375	21,375	21,375	21,375	456,000
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	7,200	7,200	7,200	7,200	153,600
TOTAL	366,975	366,975	366,975	366,975	7,828,800

The shareholders declare to subscribe for the New Shares as indicated above and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 7,828,800 (seven million eight hundred and twenty-eight thousand eight hundred Euros), (the "Cash Contribution").

The General Meeting RESOLVES to allocate the Cash Contribution as follows:

- (i) an amount of EUR 78,288 (seventy-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 7,750,512 (seven million seven hundred and fifty thousand five hundred and twelve Euros) is allocated to the available reserves account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the bank account of the Company.

3) Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting RESOLVES to amend Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital - of the Articles of Association of the Company in order to reflect the increase of the share capital, so that it shall now read as follows:

“ 7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital. The Company's share capital is fixed at EUR 104,384.00 (one hundred and four thousand three hundred and eighty-four Euros) represented by 10,438,400 (ten million four hundred and thirty-eight thousand four hundred) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 6,524,000 Class A Shares
- b) 489,300 Class B1 Shares
- c) 489,300 Class B2 Shares
- d) 489,300 Class B3 Shares
- e) 489,300 Class B4 Shares
- f) 489,300 Class B5 Shares
- g) 489,300 Class B6 Shares
- h) 489,300 Class B7 Shares
- i) 489,300 Class B8 Shares

All with a par value of EUR 0.01 (One Euro cent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”;

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SEPT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de SUNSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant:

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 31 octobre 2007, page 118871;

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 12 juillet 2008, page 82737;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323, page 111469 du 23 septembre, 2008;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2784, page 133608 du 18 novembre, 2008.

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98, page 4700 du 16 janvier 2009;

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1973, page 94667 du 9 octobre 2009;

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145, page 54951 du 2 juin 2010;

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2960, page 142043 du 2 décembre 2011 et pour la dernière fois suivant

un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032, page 97517 du 16 août 2012.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Emanuela BRERO, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour Ordre du Jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 78.288,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 26.096,00) à cent quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 104.384,00) par l'émission de sept millions huit cent vingt-huit mille huit cents (7.828.800) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les «nouvelles parts sociales»), à être réparties entre les catégories de parts sociales existantes comme suit:

- a) 4.893.000 Nouvelles Parts Sociales de Classe A
- b) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B1
- c) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B2
- d) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B3
- e) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B4
- f) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B5

- g) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B6
- h) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B7
- i) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B8

Chacune des nouvelles parts sociales à être entièrement libérée par un apport en numéraire d'un prix d'émission totale d'un Euro (EUR 1,00) par part sociale, correspondant à la valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale et à une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'Euro (0,99 EUR) par part sociale, à allouer au compte réserves disponibles de la Société.

2. Intervention, souscription à et libération de l'augmentation de capital, tel que spécifié ci-avant.

3. Modification subséquente de l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré - des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social mentionné ci-avant, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **7.1. Capital Souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 104.384,00 (cent quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros) représenté par 10.438.400 (dix millions quatre cent trente-huit mille quatre cents) parts sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- a) 6.524.000 Parts Sociales de Classe A
- b) 489.300 Parts Sociales de Classe B1
- c) 489.300 Parts Sociales de Classe B2
- d) 489.300 Parts Sociales de Classe B3
- e) 489.300 Parts Sociales de Classe B4
- f) 489.300 Parts Sociales de Classe B5
- g) 489.300 Parts Sociales de Classe B6
- h) 489.300 Parts Sociales de Classe B7
- i) 489.300 Parts Sociales de Classe B8

Toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit.”;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 78.288,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 26.096,00) à cent quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 104.384,00) par l'émission de sept millions huit cent vingt-huit mille huit cents (7.828.800) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «nouvelles parts sociales»), à être réparties entre les catégories de parts sociales existantes comme suit:

- a) 4.893.000 Nouvelles Parts Sociales de Classe A
- b) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B1
- c) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B2
- d) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B3
- e) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B4
- f) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B5
- g) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B6
- h) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B7
- i) 366.975 Nouvelles Parts Sociales de Classe B8

Chacune des nouvelles parts sociales à être entièrement libérée par un apport en numéraire d'un prix d'émission totale d'un Euro (EUR 1,00) par part sociale, correspondant à la valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale

et à une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'Euro (0,99 EUR) par part sociale, à allouer au compte réserves disponibles de la Société.

2) Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital, en vertu de la première résolution, les associés existants suivants:

Associés	Parts sociales de Classe A	Parts sociales de Classe B1	Parts sociales de Classe B2	Parts sociales de Classe B3	Parts sociales de Classe B4
CVC Nominees Limited	4.512.000	338.400	338.400	338.400	338.400
Francisco Javier DE JAIME	285.000	21.375	21.375	21.375	21.375
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	96.000	7.200	7.200	7.200	7.200
TOTAL	4.893.000	366.975	366.975	366.975	366.975
Associés	Parts sociales de Classe B5	Parts sociales de Classe B6	Parts sociales de Classe B7	Parts sociales de Classe B8	TOTAL (de toutes les classes)
CVC Nominees Limited	338.400	338.400	338.400	338.400	7.219.200
Francisco Javier DE JAIME	21.375	21.375	21.375	21.375	456.000
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	7.200	7.200	7.200	7.200	153.600
TOTAL	366.975	366.975	366.975	366.975	7.828.800

Les associés déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales comme indiquée ci-avant et déclarent les libérer intégralement par des versements en espèces pour un montant total de EUR 7.828.800 (sept millions huit cent vingt-huit mille huit cents Euros), (la «Contribution en espèces»).

L'Assemblée Générale DECIDE d'allouer la contribution en espèces comme suit:

(i) un montant de EUR 78.288 (soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros) à titre de capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 7.750.512 (sept millions sept cent cinquante mille cinq cent douze Euros) à affecter au compte réserves disponibles de la Société.

Le paiement de la Contribution en espèces a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire confirmant que le montant de la Contribution en espèces est dès à présent à la disposition de la Société.

3) Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré - des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social mentionné ci-avant, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **7.1. Capital Souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 104.384,00 (cent quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros) représenté par 10.438.400 (dix millions quatre cent trente-huit mille quatre cents) parts sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- a) 6.524.000 Parts Sociales de Classe A
- b) 489.300 Parts Sociales de Classe B1
- c) 489.300 Parts Sociales de Classe B2
- d) 489.300 Parts Sociales de Classe B3
- e) 489.300 Parts Sociales de Classe B4
- f) 489.300 Parts Sociales de Classe B5
- g) 489.300 Parts Sociales de Classe B6
- h) 489.300 Parts Sociales de Classe B7
- i) 489.300 Parts Sociales de Classe B8

Toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit”;

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et lieux de résidence, ceux-ci ont signés ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 novembre 2012. Relation: RED/2012/1479. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149846/333.

(120197172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

RBC Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149809/10.

(120197577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**RBC Investor Services Pension Fund, Association d'Épargne-Pension,
(anc. RBC Dexia Investor Services Pension Fund).**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg I 6.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149810/11.

(120197574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 119.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. MICHAUD & V. CORMEAU

Gérants

Référence de publication: 2012149815/11.

(120197151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Restaurant La Bergerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 96.098.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149816/10.

(120197493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Resultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 86.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149817/10.

(120197519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Revest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 79.353.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 29 mai 2012 à 15h00.

Résolutions

4. L'assemblée générale décide de réélire M. Michel Bourkel comme administrateur et administrateur délégué du conseil d'administration, Mme Anique Bourkel et M. Fulvio Tettamanti comme membres du conseil d'administration, et la société Centra Fides S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2012149819/14.

(120197551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

SHL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 155.387.

L'an deux mille douze, le neuf novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SESI Lux Branch, succursale de Schneider Electric Services International, société de droit Belge, dont l'adresse se situe au 35, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165245 (ci- après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Suritz, Directeur de la succursale, avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy,

agissant en vertu de pouvoirs lui accordé par le conseil de gérance en date du 13 décembre 2011. Un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 13 décembre 2011 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 983 du 17 avril 2012.

La comparante est l'associée unique de SHL Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155.387, dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte notarié en date du 1 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2247 du 21 octobre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 36 du 5 janvier 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll vers L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Bertrange."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la date de l'exercice social de la Société pour que celui-ci commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

En conséquence de ce qui précède, l'exercice social qui a commencé le 1 novembre 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year."

Version française:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.»

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 35, route de Longwy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Suritz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2012. REM/2012/1428. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149858/59.

(120197423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Revlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149820/10.

(120197251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Rewatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 102.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012149821/11.

(120197106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.603.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Septembre 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012149822/13.

(120197469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Rinipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire

- Monsieur Hervé MOTTE, Directeur Général Immochan France, né le 16 avril 1952 à Tourcoing (France), avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix Cedex, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012149825/13.

(120197556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sunelec Schieren S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg E 4.936.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 08 novembre;

Entre les soussignés:

1. Monsieur Nico GARSON, né le 17 avril 1946 à Schieren, demeurant à 7, rue du Canal, L-9118 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. Monsieur Roger GENGLER, né le 24 septembre 1936 à Schieren, demeurant à 12, rue du X Septembre, L-9132 Schieren,

3. Monsieur Romain GOERENS, né le 24 mars 1957 à Ettelbruck, demeurant à 19 montée de Nommern, L-9127 Schieren,

4. Monsieur Pierre HALSDORF, né le 28 février 1947 à Luxembourg, demeurant à 1B, Kreuzberg, L-9132 Schieren,

5. Monsieur Julien KEMP, né le 3 novembre 1989 à Ettelbruck, demeurant à 11, rue du X Septembre, L-9132 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. Madame Martine KEMP, né le 14 septembre 1992 à Ettelbruck, demeurant à 11, rue du X Septembre, L-9132 Schieren, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

7. Monsieur Romain KUGNER, né le 10 février 1962 à Luxembourg, demeurant à 6, route de Luxembourg, L-9125 Schieren,

8. Monsieur Daniel LUTGEN, né le 23 février 1976 à Ettelbruck, demeurant à 11, Neie Wee, L-9132 Schieren,

9. Madame Tessy KRIES, née le 07 avril 1982 à Luxembourg, demeurant à 11, Neie Wee, L-9132. Schieren,

10. Monsieur Paul MEYER, né le 04 mai 1983 à Luxembourg, demeurant à 6, rue des Vergers, L-9134 Schieren,

11. Monsieur François MEYER, né le 09 mai 1943 à Diekirch, demeurant à 8, rue des Champs, L-9120 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. Monsieur Aloyse NICKELS, né le 13 mars 1937 à Kaundorf, demeurant à 24, route de Stegen, L-9133 Schieren,

13. Monsieur Camille PLETSCHETTE, né le 17 juillet 1946 à Ettelbruck, demeurant à 8, rue J.P. Schuster, L-9131 Schieren,

14. Madame Pascale KASEL, née le 27 août 1968 à Ettelbruck, demeurant à 24 montée de Nommern, L-9127 Schieren,

15. Monsieur Daniel SCHAUL, né le 28 décembre 1978 à Luxembourg, demeurant à 39, Neie Wee, L-9132 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

16. Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ, né le 30 mai 1949 à Bettendorf, demeurant à 2, rue Verte, L-9135 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé

17. Monsieur Etienne SCHROEDER, né le 23 février 1947 à Rodange, demeurant à 8, rue Verte, L-9135 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

18. Monsieur François WALDBILLIG, né le 16 juin 1963 à Ettelbruck, demeurant à 5, Op der Schlaed, L-9132 Schieren,

19. Monsieur Fernand WEBER, né le 17 mai 1958 à Luxembourg, demeurant à 13, rue de Stegen, L-9133 Schieren, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

20. Monsieur Jean-Paul ZEIMES, né le 13 juillet 1960 à Wiltz, demeurant à 17, Neie Wee, L-9132 Schieren, ci-après dénommé(e)s "associé(e)s";

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile "SUNELEC SCHIEREN S.C."

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kW crête qui sera installée sur la toiture du "Hall Sportif" de la Commune de Schieren. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est fixé à 88.928,46.- EUR, représenté par 31 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2.868,66.- EUR.

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour, La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

VI. - Fin de la société

Art. 12. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou Transfert de parts sociales

Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de sa vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 31 parts sociales comme suit:

1. M. Nico GARSON, prénommé, une part sociale	1
2. M. Roger GENGLER, prénommé, deux parts sociales	2
3. M. Romain GOERENS, prénommé, deux parts sociales	2
4. M. Pierre HALSDORF, prénommé, une part sociale	1
5. M. Julien KEMP, prénommé, une part sociale	1
6. Mme. Martine KEMP, prénommée, une part sociale	1
7. M. Romain KUGNER, prénommé, deux parts sociales	2
8. M. Daniel LUTGEN, prénommé, une part sociale	1
9. Mme. Tessy KRIES, prénommée, une part sociale	1
10. M. Paul MEYER, prénommé, une part sociale	1
11. M. François MEYER, prénommé, deux parts sociales	2
12. M. Aloyse NICKELS, prénommé, deux parts sociales	2
13. M. Camille PLETSCHETTE, prénommé, une part sociale	1
14. Mme. Pascale KASEL, prénommée, deux parts sociales	2
15. M. Daniel SCHAUL, prénommé, deux parts sociales	2
16. M. Jean-Pierre SCHMITZ, prénommé, deux parts sociales	2
17. M. Etienne SCHROEDER, prénommé, deux parts sociales	2
18. M. François WALDBILLIG, prénommé, deux parts sociales	2
19. M. Fernand WEBER, prénommé, une part sociale	1
20. M. Jean-Paul ZEIMES, prénommé, deux parts sociales	2
Total: trente et une parts sociales	31

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 88.928,46.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS: B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Schieren:

Le contrat de location avec la Commune de Schieren est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900.- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le 08 novembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012149874/180.

(120197607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

RM Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 22, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 123.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RM DECOR SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149826/11.

(120197779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.478.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012149828/12.

(120197229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Ruvo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.274.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012149829/12.

(120197708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

R2M Music (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.534.

EXTRAIT

En date du 25 octobre 2012, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social du 26, rue Philippe II à 2340 Luxembourg,

au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 31.10.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149830/12.

(120197507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

S.G.W. G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.812.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Roman Peter PAUL, Fleischer, geboren in Saarlouis (Deutschland) am 21. Oktober 1964, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Zum Rotwäldchen, 95.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "S.G.W. G.m.b.H.", mit Sitz in L-6869 Wecker, 11, Hauptstrooss, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 20. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 316 vom 25. März 2003.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 91.812.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), voll einbezahlt.

Sämtliche Anteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Herrn Roman Peter PAUL, vorbenannt.

III.- Der Komparent handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, erklärt dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Der Gesellschafter, handelnd in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichtet sich persönlich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen. Die Liquidation der Gesellschaft ist somit abgeschlossen.

Der Gesellschafter erklärt dass er der wirtschaftliche Empfänger der vorerwähnten Transaktion ist.

IV.- Entlastung wird Herrn Roman Peter PAUL, vorbenannt, für die Ausübung seines Mandats als Geschäftsführer, erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren in D-66793 Saarwellingen, Zum Rotwäldchen, 95, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, fallen dem Gesellschafter zur Last.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Roman Peter PAUL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51368. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 15. November 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012149831/45.

(120197235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC, Société en nom collectif,

(anc. Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings SeNC).

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 99.269.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November, at 8.30 am.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC", a Luxembourg partnership ("société en nom collectif"), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by private deed, and registered with the Luxembourg Trade and Companies

register under number B 99269, and published in the Luxembourg Trade and Companies Register (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 412 on April 17, 2004 (the "Partnership"),

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, , private employee, residing professionally at Esch/Alzette, and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch/Alzette

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners (the "Partners") present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 223,056 (two hundred twenty-three thousand fifty-six) shares of GBP 25 (twenty-five Pounds) each, representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Partners expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the interim accounts for the financial year ended 5 November 2012;
3. Dissolution and liquidation the Partnership;
4. Appointment of a liquidator;
5. Granting full and total discharge to the Partnership's managers with respect to their mandate until today; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Partners waive their right to the prior notice of the current meeting; the Partners acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

The Partners decide to approve the interim financial statements as at 5 November 2012 of the Company and decides that these accounts are deemed to be considered as closing balance from a Luxembourg point of view.

A copy of the interim balance, after signature "ne varietur" by the meeting and the undersigned Notary, will form part of this deed to be filed together with the registration authorities.

Third resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Partners decide to dissolve and put in liquidation the Partnership.

Fourth resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Partners decide and resolve:

That Mr. Sébastien François, residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Partnership.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Partners, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Partnership (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Partnership, or whereby the Partnership may be rendered liable.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the Article 145. As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in Article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Partnership's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law;

That he may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers that they determine and for the period that they will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Partners, if any, in accordance with Article 151.

Fifth resolution

The Partners decide to grant full and total discharge to the Partnership's managers with respect to their mandate until today.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its change of name, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de novembre, 8.30 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC», une société en nom collectif Luxembourgeoise, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte sous-seing privé et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99269 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 le 17 avril 2004 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette et l'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I- Les associés (les «Associés») sont présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent a été renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 223.056 (deux cent vingt-trois mille cinquante-six) parts sociales de 25 GBP (vingt-cinq Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont chaque associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la situation comptable close au 5 novembre 2012;
3. Dissolution et liquidation de la Société;
4. Nomination d'un liquidateur;
5. Octroi d'une pleine et entière décharge aux gérants de la Société conformément à leur mandat et ce, jusqu'à ce jour; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les états financiers au 5 novembre 2012 de la Société et décide que ces comptes doivent être considérés comme comptes sociaux de clôture d'un point de vue luxembourgeois.

Une copie du bilan intérimaire, après avoir été signée «ne varietur» par l'assemblée et le notaire instrumentant, fera partie du présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Conformément à la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), les Associés décident de dissoudre et liquider la Société.

Quatrième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, les Associés décident:

Que M. Sébastien François, résidant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sera nommé liquidateur afin de procéder à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser l'actif, de payer les créanciers et de distribuer aux Associés, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens immobiliers identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'Article 145. En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'Article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final des Associés, si besoin, conformément à l'article 151.

Cinquième résolution

Les Associés de la Société donnent pleine et entière décharge aux gérants de la Société conformément à leur mandat et ce, jusqu'à ce jour.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14987. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149884/167.

(120197052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Safety Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 128.160.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149832/14.

(120197122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149833/10.

(120197416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sarl Philo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.686.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149834/10.

(120197646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.413.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012149835/10.

(120197781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Turtle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 166.711.

In the year two thousand and twelve on the ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 8, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Turtle Holdings S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166711, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 31, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 792 of March 26, 2012 and whose articles of incorporation have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by three million one hundred thousand (3.100.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the company's share capital by an amount of thirty-six thousand Euro (EUR 36.000,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to an amount of sixty-seven thousand Euro (EUR 67.000,00) by creation and issuance of three million six hundred thousand (3.600.000) new shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each (the New Shares).

Second resolution

The sole shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each, for an aggregate amount of thirty-six thousand Euro (EUR 36.000,00), by payment in cash in the same amount.

The total amount of thirty-six thousand Euro (EUR 36.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed share capital of the Company is set at sixty-seven thousand Euro (EUR 67.000,00) represented by six million seven hundred thousand (6.700.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each, all of which are fully paid up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Turtle Holdings S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166711, constituée par acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 792, du 26 mars 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille Euro (EUR 36.000,00) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) à un montant de soixante-sept mille Euro (EUR 67.000,00) par la création et l'émission de trois millions six cent mille nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Nouvelles Actions).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de souscrire aux Nouvelles Actions et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, pour un montant total de trente-six mille Euro (EUR 36.000,00), par paiement un numéraire d'un même montant.

Le montant total de trente-six mille Euro (EUR 36.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce paiement a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suites aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille Euro (EUR 67.000,00) représenté par six millions sept cent mille (6.700.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149892/104.

(120197428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149836/10.

(120197748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 54.022.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.111.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012149837/11.

(120197747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Société Investissement Hurle-Vents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149840/10.

(120197385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Spire Payments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.195.652,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.554.

Cession de parts

1. Avec effet au 1^{er} mai 2012, la société SaNiGol S.à r.l., détenant 15.000.000 de parts sociales ordinaires de classe B, a cédé l'usufruit de 1.500.000 de parts sociales ordinaires de classe B à Spire Executive Holdings, Ltd.

2. Avec effet au 1^{er} mai 2012, la société Pacific Funds S.à r.l., détenant 30.000.000 de parts sociales ordinaires de classe C, a cédé l'usufruit de 3.000.000 de parts sociales ordinaires de classe C à Spire Executive Holdings, Ltd.

Avec effet au 18 mai 2012, la nue-propriété des 1.500.000 de parts sociales ordinaires de classe B et des 3.000.000 de parts sociales ordinaires de classe C a été transférée par SaNiGol S.à r.l. et Pacific Funds S.à r.l. à Spire Executive Holdings, Ltd.

Dès lors, les associés et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

Spire Executive Holdings, Ltd.	625.000 Parts Sociales A1
	625.000 Parts Sociales A2
	625.000 Parts Sociales A3
	625.000 Parts Sociales A4
	625.000 Parts Sociales A5
	625.000 Parts Sociales A6
	625.000 Parts Sociales A7
	625.000 Parts Sociales A8
	1.500.000 Parts Sociales Ordinaires B
	3.000.000 Parts Sociales Ordinaires C
SaNiGol S.à r.l.	13.500.000 Parts Sociales Ordinaires B
Pacific Funds S.à r.l.	27.000.000 Parts Sociales Ordinaires C
Fujian Newland Computer Co., Ltd.	4.347.827 Parts Sociales Ordinaires 0

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012149842/34.

(120197158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Silverlands (SA) Plantations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 171.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012149839/14.

(120197406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tanaisie Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.840.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on twenty-fourth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

MRA Canada Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office at 9 East Lookerman Street, Suite 1B, 19901 Dover, Delaware, Kent and registered with the trade and companies register of the State of Delaware under number 33854772,

represented by Sara Lecomte, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (the Proxyholder);

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present minute.

The appearing person (the Sole Shareholder), represented as aforesaid, hereby declared and requested the notary to act that:

I. - Tanaisie Corporation S.à r.l., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under section B number 104.840; the articles of association of which have never been amended;

II. - the subscribed share capital of Tanaisie Corporation S.à r.l. amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five (125) shares (parts sociales) having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up;

III. - the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of Tanaisie Corporation S.à r.l.;

IV. - the Sole Shareholder acquired all the shares (parts sociales) of the aforesaid company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of Tanaisie Corporation S.à r.l.;

V. - the Sole Shareholder, being liquidator of Tanaisie Corporation S.à r.l., and acting as such declares that (I) MRA Canada Investments LLC hereby waives to any receivables held against Tanaisie Corporation S.à r.l. at the date of this notarial deed and (II) all the other known debts of Tanaisie Corporation S.à r.l. have been paid and that the same takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of Tanaisie Corporation S.à r.l. is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities;

VI. - the shareholder's register and all the shares (parts sociales) of Tanaisie Corporation S.à r.l. have been cancelled;

VII. - the Sole Shareholder fully discharges the sole manager of Tanaisie Corporation S.à r.l. for its mandate up to this date; and

VIII. - the records and documents of Tanaisie Corporation S.à r.l. will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by Tanaisie Corporation S.à r.l. as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le **,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

A COMPARU:

MRA Canada Investments LLC, une limited liability company, dûment constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Suite 1B, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'état du Delaware sous le numéro 33854772, Dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, (le «Mandataire»)

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

I. - Tanaïsie Corporation S.à r.l., a son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 104.840; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. - Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

III. - L'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de Tanaïsie Corporation S.à r.l.;

IV. - L'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de ladite Société et prononce la dissolution anticipée de Tanaïsie Corporation S.à r.l. ainsi que sa mise en liquidation.

V. - L'Associé Unique, se déclare liquidateur de la Société Tanaïsie Corporation S.à r.l, déclare que (i) ARM Canada Investments LLC renonce à toutes ses créances détenues contre Tanaïsie Corporation S.à r.l à la date du présent acte notarié, (ii) que toutes les autres dettes connues de Tanaïsie Corporation S.à r.l ont été payées, que ce dernier reprend tous les actifs, passifs et engagements, connus ou inconnus de la société dissoute, qu'il assume tous ses engagements et que dès lors la liquidation de la Société Tanaïsie Corporation S.à r.l est clôturée sans nul préjudice.

VII. - Le registre et toutes les parts sociales de Tanaïsie Corporation S.à r.l. ont été annulés;

VII. - Décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. - les livres et documents de Tanaïsie Corporation S.à r.l. sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50538. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012149893/89.

(120197384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

Les statuts coordonnés au 07/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16/11/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012149847/12.

(120197490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Starwood Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.942.819,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.278.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012149844/11.

(120197636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 970.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.768.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Corporation, Bishopsgate Investment Financial Incorporated, a public limited liability company ("Sociedad Anonima") incorporated under the laws of the Republic of Panama, with its registered office at Sexto Piso, Edificio Comosa, Ave. Samuel Lewis, Panama, Republic of Panama, incorporated pursuant to a deed of the Notary Ricardo Vallarino Chiari on August 22nd, 1974, published in the Mercantile Person Section, Volume 1076, Sheet 303, Entry 118467, having a current share capital in U.S. Dollars represented by five hundred (500) shares, each without nominal value.

The meeting is presided by Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Ratification of the resolutions made in Panama, Republic of Panama by the directors and approved by the shareholders of the Corporation which resolved, among others, to transfer the registered office from the Republic of Panama to Luxembourg.

2.- Resignation and discharge to be given to the present directors of the Corporation.

3.- Confirmation of the transfer of the Corporation's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Corporation at the present time of Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company in Luxembourg.

4.- Conversion of the share capital from USD into EUR at the exchange rate of USD 1.- = EUR 0.78135 so that the share capital is provisionally fixed at nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970,000.-) represented by nine hundred and seventy thousand (970,000) shares without nominal value along with a related share premium of eight million, seven hundred and twenty-eight thousand, eight hundred and eighty-three Euro (EUR 8,728,883.-).

5.- Fixation of the nominal value of the shares at one Euro (EUR 1.-) each, and booking of any outstanding decimal amount (if any) in the legal reserve of the Corporation;

6.- Total restatement of the Articles of Association of the Corporation for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A. and under the form of a "Société anonyme".

7.- Confirmation of the establishment of the registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8.- Appointment of three (3) directors.

9.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting ratifies the resolutions made in Panama (Republic of Panama) by the directors and approved by the shareholder of the Corporation on September 26th, 2012 by which it was resolved among others to transfer the registered office from the Republic of Panama to Luxembourg under the condition of a change of the articles of association of the Corporation.

Second resolution

The resignation of the present directors of the Corporation is accepted and, by special vote, discharge is granted to all of them for the execution of their mandate until today.

Third resolution

The transfer of the registered office, the transfer of effective place of management of the Corporation to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Corporation, at the present time of Panamanian nationality to a corporation of Luxembourg nationality, thereby maintaining and continuing its legal personality, are confirmed.

This transfer of the registered office is the object of a report of the independent auditor "Fiduo, Société Anonyme", a Luxembourg public limited liability company with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conclusion of whom is the following:

"Conclusion:

Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value of shares issued in return, increased by the share premium.

Luxembourg, November 9, 2012."

This report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the share capital from U.S. Dollars into Euro at the exchange rate of USD 1.- = EUR 0,78135 so that the share capital is provisionally fixed at nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970,000.-) represented by nine hundred and seventy thousand (970,000) shares without nominal value along with a related share premium of eight million, seven hundred and twenty-eight thousand, eight hundred and eighty-three Euro (EUR 8,728,883.-).

Fifth resolution

The general meeting decides to fix the nominal value of the shares of the Corporation at one Euro (EUR 1.-) each, and to book any outstanding decimal amount (if any) in the legal reserve of the Corporation.

Sixth resolution

The Corporation adopts the form of a "société anonyme" under the name of Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A. and the articles of association of the Corporation, after total restatement in order to conform them to the Luxembourg law, have henceforth the following wording:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and

other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970,000.-) represented by nine hundred and seventy thousand (970,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which

case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation

has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Seventh resolution

The establishment of the registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is confirmed.

Eighth resolution

The number of directors is set at three (3).

The following people are appointed as directors of the Corporation:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg (France), on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Luc Sunnen, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 22nd, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

Fiduo, Société Anonyme, a Luxembourg public limited liability company with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.248, is appointed as Statutory Auditor of the Corporation.

Tenth resolution

The terms of office of the Directors and the Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the Corporation's 2012 annual accounts.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale des actionnaires de la Société Bishopsgate Investment Financial Incorporated, une société anonyme («Sociedad Anonima») constituée selon les lois de la République du Panama, ayant son siège social au Sexto Piso, Edificio Comosa, Ave. Samuel Lewis, Panama, République du Panama, constituée suivant un acte reçu par le notaire Ricardo Vallarino Chiari en date du 22 août 1974, publié à la Section des Personnes Mercantiles, Volume 1076, Feuillet 303, numéro 118467, ayant un capital social actuel en dollars U.S. représenté par cinq cents (500) actions, chacune sans valeur nominale.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée étant valablement constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions représentant le capital social de la Société est représenté à l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Ratification des résolutions prises au Panama, République du Panama, par les administrateurs et approuvées par les actionnaires de la Société qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège de la Société de la République du Panama au Luxembourg.

2. Démission et décharge à donner aux administrateurs actuels de la Société.

3. Confirmation du transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de la nationalité de la Société étant actuellement de nationalité panaméenne en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu de direction effective de la Société au Luxembourg.

4. Conversion du capital de la Société actuellement en dollars U.S en Euros au taux de change de 1,- USD = 0,78135 EUR de telle sorte que le montant du capital de la Société s'élève provisoirement à neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) représenté par neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions sans valeur nominale avec une prime d'émission afférente de huit millions sept cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 8.728.883,-).

5. Fixation de la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-) chacune et allocation de tout montant résiduel décimal (le cas échéant) à la réserve légale de la Société.

6. Refonte complète des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A. et sous la forme d'une société anonyme.

7. Confirmation de l'établissement du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

8. Nomination de trois (3) administrateurs.

9. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises au Panama (République du Panama) par les administrateurs et approuvées par les actionnaires actuels de la Société le 26 septembre 2012 qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de la République du Panama au Luxembourg sous réserve de la modification des statuts de la Société.

Deuxième Résolution

La démission des administrateurs actuels de la Société est acceptée et, par vote spécial, décharge leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

Le transfert du siège social ainsi que le transfert du lieu de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société étant actuellement de nationalité panaméenne en une société de nationalité luxembourgeoise, tout en conservant et en continuant sa personnalité juridique, sont confirmés.

Ce transfert du siège social fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises «Fiduo, Société Anonyme», ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Sur la base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale d'actions émises en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social actuellement en dollars U.S en Euros au taux de change de 1,- USD = 0,78135 EUR, ainsi le capital social est provisoirement fixé à neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) représenté par neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions sans valeur nominale avec une prime d'émission afférente de huit millions sept cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 8.728.883,-).

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un euro (EUR 1,-) chacune et d'allouer tout montant résiduel décimal (le cas échéant) à la réserve légale de la Société.

Sixième Résolution

La Société décide d'adopter la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A. et de refondre en totalité les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Bishopsgate Investment Financial Incorporated S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) représenté par neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de

deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures du matin, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Septième Résolution

L'assemblée générale décide d'établir son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième Résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Sont nommés administrateurs de la Société:

- M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 Septembre 1951, ayant son adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Fender, expert-comptable, né à Strasbourg (France), le 10 Juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Luc Sunnen, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

144427

Neuvième Résolution

Fiduo, Société Anonyme, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, est nommé Commissaire aux Comptes de la Société.

Dixième Résolution

La durée du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour l'approbation des comptes annuels de l'année 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150789/600.

(120199150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stark Corvus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.578.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 6 Novembre 2012.

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

* Monsieur Jorrit Crompvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Juillet 2012

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012149843/17.

(120196951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Starwood Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.252.147,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.318.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012149845/11.

(120197637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

AIESEC Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 18, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg F 9.344.

— STATUTS

I. Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "AIESEC Luxembourg". Elle a son siège à Luxembourg.

L'adresse postale de l'association est

18, Rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg

ou à tout autre endroit qui sera ultérieurement désigné par l'Assemblée Générale. Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- créer et entretenir entre tous ses membres et les membres des associations internationales comparables des relations d'amitiés et d'entre-aide pour le perfectionnement intellectuel.

- de participer au développement de l'enseignement et à son orientation vers la pratique.

- d'organiser en liaison avec les associations étrangères ayant des objectifs comparables des échanges, des stages, des missions d'exportation tant au niveau national qu'au niveau international, des séminaires et des conférences.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet.

Art. 3. L'association est mondiale, apolitique et indépendante. Il n'y a aucune discrimination en ce qui concerne: la race, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, la confession, la nationalité, l'origine ethnique et sociale.

Art. 4. Les membres fondateurs d'AIESEC Luxembourg sont

- Alexander Sidorov, étudiant à l'Université du Luxembourg,
nationalité: allemande, demeurant Hubert-Zettelmeyer-Str. 50, 54329 Konz, Allemagne

- Benoît Wysocki, étudiant à l'Université du Luxembourg,
nationalité: française, demeurant 19, Cours de Rome, 57100 Thionville, France

- Jorge Emanuel Serra Rosas, étudiant à l'Université du Luxembourg,
nationalité: portugaise, demeurant 1, rue de la Montée, L-8356 Garnich, Luxembourg

- Anika Zadruzynski, étudiante à l'Université du Luxembourg,
nationalité: allemande, demeurant Am Gedünner 21/16, 66424 Homburg, Allemagne

- Michelle Fromkorth, étudiante à l'Université du Luxembourg,
nationalité: allemande, demeurant Lambsbachstraße 61, 66424 Homburg, Allemagne

- Zane Zvaigzne, étudiante à l'Université du Luxembourg,
nationalité: lettone, demeurant 63, Grande-rue, L-4575 Differdange, Luxembourg

Art. 5. L'association peut adopter un Règlement d'Ordre Intérieur qui serait élaboré par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale. Ce règlement d'ordre intérieur ne peut être contraire au Compendium International publié lors de l'année en cours par AIESEC International

II. Membres et Leurs devoirs

Art. 6. L'association est composée des membres du Conseil d'Administration, appelé par la suite „Executive Board”, des membres actifs et des membres adhérents.

a) Membres de l'Executive Board

1. Les membres de l'Executive Board sont élus au scrutin secret, pour un an, du 1^{er} juillet jusqu'au 30 juin, par l'Assemblée Générale. Leur candidature doit être présentée à l'Assemblée Générale par l'Executive Board en fonction.

2. En cas de vacances, il est pourvu le plus rapidement possible au remplacement de ses membres. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

3. Le renouvellement de l'Executive Board a lieu tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Le nombre minimum des membres de l'Executive Board ne peut être inférieur à trois et ne peut pas dépasser neuf.

5. L'Executive Board se réunit au moins une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'un tiers de ses membres. La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour la validation des délibérations.

6. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

7. En cas de séances ayant pour but de prendre des décisions majeures concernant l'activité de l'association, un procès-verbal est tenu. Ces procès-verbaux sont signés par trois membres de l'Executive Board présents et sont établis sans blancs ni rature et conservés au siège de l'association.

8. La démission d'un membre de l'Executive Board pendant son mandat doit être présentée lors d'une Assemblée Générale en présence d'au moins un quart de ses membres après envoi de la démission sous forme écrite adressée à l'Executive Board au moins 7 jours à l'avance.

b) Membres actifs

1. Chaque membre contribuant directement à l'activité de l'association est qualifié de membre actif.

2. Les membres actifs sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale adressée au membre responsable du recrutement au sein de l'Executive Board

3. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite à l'Executive Board

4. Chaque membre actif est invité à assister à l'Assemblée Générale.

5. Le statut de membre d'AIESEC Luxembourg ne demande aucune cotisation. Cependant, le souhait d'un membre de vouloir profiter des services proposés par AIESEC sera assumé par ce même membre.

c) Membres adhérents

Tout membre profitant de l'activité de l'association peut être qualifié de membre adhérent.

Art. 7. Tout membre peut être exclu par l'Executive Board

1. en cas d'infraction grave aux présents statuts,

2. en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par l'Executive Board.

Art. 8. Les membres perdent leur qualité de membre par exclusion, par démission ou s'ils ne remplissent plus les conditions prévues dans les présents statuts.

Art. 9. L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association. Sont votants à l'Assemblée Générale: les membres de l'Executive Board et les membres actifs et chaque membre dispose d'une voix. Peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative les membres adhérents.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par l'Executive Board ou sur la demande écrite d'un quart au moins de ses membres représentant au moins le quart de ses voix.

L'Assemblée Générale ordinaire siègera au courant du mois de mai de chaque année. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Son ordre du jour est réglé par l'Executive Board.

Elle entend les rapports sur la gestion de l'Executive Board, sur la situation financière et morale, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres de l'Executive Board,

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances. Ces procès-verbaux sont signés par le Président et le Vice-Président Finance et sont établis sans blancs ni rature et conservés au siège de l'association.

Art. 10. Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

En cas de représentation en Justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir de plein exercice de leurs droits civils.

Un membre de l'Executive Board perd toute responsabilité envers l'association au moment de l'extension de son mandat ou au moment de sa démission officielle. Chaque membre est cependant tenu à agir en accord avec la loi, la constitution de l'association et son Règlement d'Ordre Intérieur ainsi qu'avec les bonnes mœurs.

Art. 11. Les délibérations de l'Executive Board relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par le droit civil luxembourgeois.

Art. 12. Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat de l'exercice et une annexe.

Art. 13. Le Vice-Président Finance et le Président disposent chacun du pouvoir d'engager l'association jusqu'à un montant ne dépassant pas un seuil de 300 € par acte et d'une somme de 1000€ par mois. Chaque engagement plus important devra être accordé par la signature commune du Président et du Vice-Président Finance.

III. Modification des statuts et Dissolution

Art. 14. Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition de l'Executive Board ou sur la proposition écrite du quart au moins des membres représentant au moins un quart des voix.

Dans l'un ou l'autre des cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins 15 jours en avance.

L'Assemblée Générale doit se composer de la moitié au moins de ses membres en exercices représentant la moitié au moins des voix dont le Président et au moins deux Vice-Présidents. Si cette proportion n'est pas atteinte, L'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des présents mais pourvu qu'au moins trois membres de l'Executive Board soient présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres votants dont trois membres de l'Executive Board

Art. 15. L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cette effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice représentant au moins la moitié plus une des voix. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres votants présents ou représentés.

Art. 16. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique nationale ou internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexander Sidorov / Benoît Wysocki / Jorge Emanuel Serra Rosas/
Zane Zvaigzne / Anika Zadruzynski / Michelle Fromkorth.

Référence de publication: 2012149978/129.

(120196839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149935/9.

(120197468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Moonshiners Racing Team, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 9.345.

STATUT

Unter den Unterzeichnenden: CLEMENT Roger; WILHELM Marcel; PATER Martine; STOLTZ Sandra; CLEMENT Leon; MERKER Jeff; RENERICKEN Patrice, alle der Luxemburger Nationalität angehörig, wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, die den folgenden Statuten und dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck unterliegen.

Kapitel 1. Name, Sitz, Zweck, und Dauer der Vereinigung

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen "MOONSHINERS RACING TEAM"

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung befindet sich in LUXEMBURG, L-1140 56 route d'Arlon

Art. 3. Die Vereinigung hat zum Zweck junge Automobilsportfreunde zu unterstützen und zu fördern ihren Sport auszuüben.

Jede politische Aktivität ist ihr verboten.

Sie kann jede allgemeine Handlung durchführen, um alle nötigen Schritte zu unternehmen und jede Maßnahme zu ergreifen, die direkt oder indirekt dazu führen ihren Zweck zu erfüllen.

Sie kann besonders Veranstaltungen und Publikationen organisieren, jede technischen Mittel erfinden und in Kraft setzen, die dazu dienen, die Sportler zu fördern und deren Arbeit zu erleichtern.

Art. 4. Die Vereinigung wird für eine unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Die Vereinigung ist eingeschrieben in der Luxemburger Föderation des Stock-Car F.L.S.C.

Art. 6. Die Rennautos des Teams haben die Farbe Rostbraun

Kapitel 2. Mitglieder, Beiträge

Art. 7. Die Vereinigung setzt sich zusammen:

- a) Aktive Mitglieder, deren Zahl nie weniger als 3 sein kann;
- b) Schenkende Mitglieder;
- c) Ehrenmitglieder.

Nur die aktiven Mitglieder haben das Recht in den Generalversammlungen abzustimmen.

Art. 8. Jede interessierte Person, die das Interesse der Vereinigung fördert, kann Mitglied werden.

Die Eigenschaft als aktives Mitglied wird vom Vorstand zugeteilt, auf Anfrage der interessierten Person.

Die Entscheidung wird durch eine Wahl mit einfacher Mehrheit getroffen.

Wenn die Anfrage angenommen ist, wird der Interessent Mitglied nachdem er sein Beitrag gezahlt hat.

Art. 9. Die Eigenschaft als schenkendes Mitglied wird vom Vorstand an diejenige Person zugeteilt, die die Vereinigung durch einen jährlichen Beitrag unterstützen wollen, ohne eine aktive Rolle übernehmen zu wollen.

Art. 10. Die Eigenschaft als Ehrenmitglied wird vom Vorstand an diejenige Person zugeteilt, die sich in außergewöhnlicher Weise für die Vereinigung verdient gemacht haben.

Art. 11. Die Eigenschaft als aktives Mitglied verliert man durch eine Rücktrittserklärung.

Als Zurückgetretener gilt das aktive Mitglied, das seinen Beitrag nicht innerhalb von drei Monaten nach Erhalt der Mitgliedskarte gezahlt hat.

Weiterhin gilt als Zurückgetretener, das aktive Mitglied, das mit seinem Verhalten gegen die Interessen der Vereinigung verstößt.

Der Vorstand stellt den Rücktritt in seinem Versammlungsbericht fest.

Außerdem wird die Eigenschaft als aktives Mitglied verloren, aus schwerwiegenden Gründen durch den Vorstand. Dieser Rauswurf tritt nur dann in Kraft wenn er in der folgenden Generalversammlung festgehalten wird durch die Mehrheit von 2/3 der Mitglieder und das beschuldigte Mitglied in seinen Erklärungen angehört wurde.

Art. 12. Die Höhe der Mitgliedsbeiträge wird jährlich in der Generalversammlung festgehalten.

Am Anfang, beträgt der Beitrag 25 euro pro Jahr für aktive Mitglieder.

Keine Mitglieder, auch nicht abdankende oder ausgeschlossene, haben ein Recht auf die Vereinigungsgelder und können das Rückerstatten ihrer Mitgliedsbeiträge nicht verlangen.

Art. 13. Das Gesellschaftsjahr ist dem Kalenderjahr gleichgestellt.

Ausnahmsweise beginnt das erste Jahr am Tage der Veröffentlichung dieser Statuten im Memorial.

Kapitel 3. Verwaltung

Art. 14. Die Verwaltung wird von einem Verwaltungsvorstand geleitet, der aus mindestens 3 und höchstens aus 7 Mitgliedern besteht.

Die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes werden von der ordentlichen Generalversammlung gewählt mit der Mehrheit, für eine Dauer von 2 Jahren.

Die Gründungsmitglieder dürfen nicht neu gewählt werden. Im Falle eines freiwilligen Austritts eines der Gründungsmitglieder, kann ein neues Mitglied gewählt werden.

Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar.

Die Kandidaturen für den Verwaltungsvorstand müssen ihm schriftlich zugeschickt werden, mindestens 24 Stunden vor Beginn der Generalversammlung.

Die Kandidaturen können ausnahmsweise in der Generalversammlung präsentiert werden, wenn die Anzahl der Kandidaturen niedriger ist als das Minimum, aus dem Verwaltungsvorstand bestehen müssen.

Der Verwaltungsvorstand kann sich der Kollaboration derjenigen, die nur reine Beratende Stimme haben, sicher sein.

Art. 15. Die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes bestimmen aus ihren Reihen, mit Mehrzahl der Stimmen, den Präsidenten, Sekretär, Kassenwart und Beisitzend.

Art. 16. Im Fall der Abwesenheit oder Verhinderung des Präsidenten, wird seine Funktion durch den Vizepräsidenten ausgeübt, wenn dieser auch abwesend ist, übt der älteste unter den restlichen Mitgliedern diese Funktion aus.

Art. 17. Alle Fahrer, sowie Mitglieder, welche einen Posten für unser Team bei einer Veranstaltung übernehmen und durch Selbstverschulden eine Strafe erhalten (z.B. Alkohol), müssen diese selbst bezahlen.

Art. 18. Der Vorstand versammelt sich auf Einberufen des Präsidenten hin, oder eines dritten der Verwaltenden, so oft es das Interesse der Vereinigung verlangt.

Er kann nur gültig bestimmen wenn die Mehrheit der Verwalter anwesend ist.

Die Entscheidungen werden nach der einfachen Mehrheit der Wähler genommen. Wenn die Stimmen gleich verteilt sind, ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters maßgebend.

Der Verwaltungsvorstand ist kompetent für alle Taten, die die Realisation des Ziels der Vereinigung betreffen, außer die, die vom Gesetz oder von diesen Statuten der Generalversammlung zugeteilt sind.

Art. 19. Die soziale Unterschrift liegt beim Präsidenten, der Sekretärin und dem Kassenswart.

Art. 20. Der Verwaltungsvorstand bestimmt zwei Kassenrevisoren, ausgesucht unter den Mitgliedern, die nicht im Verwaltungsvorstand sind. Die Kassenrevisoren können zu jedem Moment alle Bücher und Konten der Vereinigung untersuchen.

Der Verwaltungsvorstand muss der Generalversammlung ein Kassenbericht und die Konten des vorherigen Jahres zur Zustimmung vorlegen.

Art. 21. Alle Entscheidungen des Verwaltungsvorstandes werden in ein Protokoll verzeichnet, eingeschrieben in einem speziellen Register und Unterschriften von den aktuellen Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes.

Kapitel 4. Generalversammlung

Art. 22. Die Generalversammlung wird einberufen durch einen einfachen Brief, der vom Präsidenten an alle aktiven Mitglieder mindestens 15 Tage vor dem festgehaltenen Datum geschickt wird.

Sie muss sich mindestens einmal pro Jahr versammeln, bis spätestens den 30. Juni des laufenden Jahres.

Die Einladung muss über die Tagesordnung informieren.

Art. 23. Die oberste Leitung der Vereinigung obliegt der Generalversammlung gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 24. Es steht den aktiven Mitgliedern frei sich in der Generalversammlung vertreten zu lassen, entweder von einem anderen Mitglied oder durch einen Dritten, durch eine schriftliche Vollmacht die beim Präsidenten vor Beginn der Generalversammlung abgegeben ist.

Art. 25. Die Generalversammlung kann nur gültig über die Änderung der Statuten bestimmen wenn dies der Wunsch von zwei Dritteln der Mitglieder ist.

Keine Änderung kann ohne die Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen genommen werden.

Wenn keine zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind oder vertreten werden in der ersten Versammlung, muss der Verwaltungsvorstand eine zweite Versammlung einberufen, die abstimmen kann gleichgültig wie hoch die Anzahl der Anwesenden ist. Aber in diesem Fall, wird die Entscheidung dem Zivilgericht zur Genehmigung vorlegen.

Art. 26. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden vom Sekretär verzeichnet, gegengezeichnet vom Präsidenten und aufgehoben im Sitz der Vereinigung, wo alle Mitglieder Sie zur Kenntnis nehmen können.

Art. 27. Bei Auflösung der Vereinigung aus welchen Gründen auch immer, nach Begleichen der Schulden, sind die Gelder an eine gemeinnützige Organisation zu überweisen, und der Generalversammlung, die zu diesen Zwecken zusammengerufen wird mitzuteilen.

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck sind an allen Punkten anzuwenden, die nicht in diesen Statuten vorgesehen sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149995/111.

(120197224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.